

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Chef du Département de l'Economie publique, H. Obrecht*

Copie

L JF Confidentiel

Berne, 15 janvier 1936

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 13 janvier¹ concernant les séjours de M. le Ministre Martin en Egypte et nous vous en remercions vivement.

Nous partageons pleinement votre avis que l'Egypte est, à tous égards, pour le Ministre de Suisse un champ plus fécond que la Turquie et nous avons sérieusement envisagé la possibilité d'inviter M. Martin à aller s'établir au Caire et à laisser à un Conseiller de Légation chargé d'affaires ad interim la gestion de notre Légation à Ankara. Nous avons dû nous convaincre, toutefois, que cette solution, qui allait à l'encontre des préférences personnelles de M. Martin, aurait été prise en très mauvaise part par le Gouvernement turc et aurait probablement rendu très difficile la situation de notre Chargé d'Affaires en Turquie. C'est la raison pour laquelle nous avons donné, du moins provisoirement, la préférence à la solution inverse consistant à laisser M. Martin en Turquie, à ne l'accréditer que pour des raisons de forme en Egypte et à confier la responsabilité effective de la Légation de Suisse au Caire à un Conseiller de Légation fort expérimenté, M. Brunner, qui nous paraît parfaitement capable d'assurer, sans le concours de M. Martin, la sauvegarde de nos intérêts dans la vallée du Nil et le développement des relations entre la Suisse et l'Egypte.

Dans ces conditions, nous estimons comme vous que de courts voyages de M. Martin en Egypte ne seraient d'aucun profit et doivent être évités, mais nous voudrions éviter également des séjours plus prolongés du chef nominal de notre Légation, non seulement en raison des frais très élevés qu'ils entraînent (les 80 jours que M. Martin a passés en Egypte en 1935² nous ont coûté plus de 10 000 francs), mais parce que, dans les conjonctures actuelles, ils nous semblent de nature à gêner plutôt qu'à faciliter l'activité de notre agent permanent au Caire.

1. *En voici le texte:*

Mit gegenwärtigem Schreiben gestatte ich mir den Wunsch auszudrücken, es sei Herr Minister Martin einzuladen, sich ungefähr während der Hälfte des Jahres in Kairo aufzuhalten. Es unterliegt für mich keinem Zweifel, dass die vermehrte Anwesenheit von Herrn Martin in Ägypten im wohlverstandenen Interesse unserer Wirtschaftsbeziehungen zu diesem interessanten Lande liegt. Nach meiner Auffassung sind die Möglichkeiten eines aktiven Eingreifens zugunsten unserer Wirtschaft für Martin in Kairo zurzeit wesentlich grösser als dies einstweilen in der Türkei der Fall zu sein scheint. Unter diesen Umständen genügt es nach meinen Wahrnehmungen, sowie mir zugegangenen Mitteilungen von mit den dortigen Verhältnissen vertrauten Landsleuten, durchaus nicht, wenn Herr Martin nur so hie und da schnell nach Kairo kommt. Ich bitte Sie daher, obige Anregung wohlwollend zu prüfen und danke Ihnen für Ihre Mühewaltung zum voraus bestens.

2. *Cf. n° 96.*

15 JANVIER 1936

601

Du moment que M. Brunner a la responsabilité du poste et reçoit directement, pendant toute l'année, les instructions de l'administration centrale, il convient, en effet, de lui laisser sa liberté d'action pleine et entière.

Si, contrairement à ce que nous espérons, l'avenir devait démontrer que les relations entre la Suisse et l'Egypte exigent la présence d'un agent d'un rang plus élevé que celui d'un Chargé d'Affaires intérimaire, d'autres mesures devraient naturellement être prises. Mais il est équitable, à notre avis, de tenter d'abord l'expérience de la combinaison actuellement appliquée. Nous ne doutons pas qu'au vu des explications qui précèdent, vous ne vous ralliez à notre manière de voir³.

ANNEXE

E 2001 (C) 4/41

*Le Chef du Département de l'Economie publique, H. Obrecht,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L Confidentiel

Berne, 28 janvier 1936

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 janvier⁴ ... concernant les séjours de M. le Ministre Martin en Egypte.

Il ressort de votre lettre que la présence temporaire de M. Martin à notre Légation du Caire entraînerait des frais très élevés. Vous nous faites savoir que les 80 jours que M. Martin a passés en Egypte en 1935 vous ont coûté plus de 10 000 francs.

Nous sommes surpris d'apprendre que la collaboration personnelle de M. Martin serait liée à des dépenses aussi importantes. Les craintes que vous exprimez à ce sujet et que nous avons nous-mêmes éprouvées nous paraissent aujourd'hui un peu exagérées. En effet, lors d'un entretien que nous eûmes avec M. Martin au début de janvier, nous lui avons déclaré que dans l'intérêt de nos relations commerciales avec l'Egypte, nous souhaitions qu'il consacrat une bonne partie de son activité au poste du Caire, tout en continuant de diriger notre Légation à Ankara. Cette solution, avon-nous ajouté, ne saurait être prise en considération que si elle n'entraînait pas de grands frais. M. Martin a pu nous rassurer sur ce point. «La Légation au Caire», nous a-t-il dit, «étant désormais organisée, ma présence en Egypte ne causera qu'une dépense minime. La caisse fédérale n'aura à supporter que les frais de mon déplacement de Stamboul au Caire; or, ce voyage ne coûte pas plus cher que le parcours de Stamboul à Ankara.»⁵

Les explications de M. Martin, vous le constaterez, diffèrent entièrement de celles que vous nous donnez dans votre réponse. Aussi nous permettons-nous de revenir sur la proposition que nous vous avons présentée le 13 janvier. Vous nous obligeriez beaucoup en l'examinant à la lumière des arguments nouveaux que nous faisons valoir.

A notre avis, on ne saurait se baser sur le chiffre de 10 000 francs que vous mentionnez dans votre lettre pour évaluer les frais qu'entraînerait le séjour prolongé de M. Martin en Egypte. En 1935, la Confédération n'avait au Caire ni poste diplomatique ni agent permanent. Il s'agissait alors de créer une légation et M. Martin, qui, pour la première fois prenait contact avec le Gouvernement et les milieux égyptiens, a dû dépenser plus qu'il ne le ferait aujourd'hui. Chargé d'une mission spéciale, M. Martin avait, l'an dernier, une situation qui n'est pas comparable avec celle qu'il occuperait dorénavant.

Nous n'entendons nullement contester les réelles qualités dont M. Brunner fait preuve. Néanmoins, nous ne croyons pas pouvoir nous rallier à la solution consistant à confier à un conseiller de

3. Cf. la réponse de H. Obrecht à G. Motta, en annexe au présent document.

4. Cf. document principal.

5. Cf. aussi la lettre du ministre Martin à G. Motta, du 30 janvier. Non reproduit.

602

15 JANVIER 1936

légation l'entière responsabilité du poste du Caire et la sauvegarde de nos intérêts économiques. Les relations commerciales entre la Suisse et l'Egypte sont en voie de développement. Elles ont à nos yeux une importance particulière. Or, il est indéniable que, dans les cas épineux, M. le Ministre Martin, du fait de son autorité et de son prestige, pourrait obtenir des résultats plus favorables que si son remplaçant intervenait seul. L'opinion que nous vous exprimons est partagée par les groupements économiques intéressés, qui nous ont exposé leur avis dans plusieurs lettres.